

La Protection Maternelle et Infantile, service du Conseil général de l'Indre

L'équipe de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de votre Circonscription d'Action Sociale (CAS) est à vos côtés pour vous informer, vous conseiller et vous aider avant et après la naissance de votre enfant.

Ce service dépend de la Direction de la Prévention et du Développement Social du Conseil général de l'Indre.

Infirmières puéricultrices et médecins de PMI mettent leur compétence à votre service :

- **L'infirmière puéricultrice** vous conseille au mieux et vous oriente pour des problèmes particuliers vers des professionnels du secteur compétent. Elle peut se rendre à votre domicile ou vous recevoir dans les locaux de votre CAS. N'hésitez pas à la contacter à l'adresse indiquée au dos de la plaquette.
- **Le médecin de PMI** assure des consultations de nourrissons et de jeunes enfants au cours desquelles sont proposés un suivi médical et des conseils pour la santé, la croissance, l'éveil et l'éducation de votre enfant. Le secrétariat de la CAS pourra vous communiquer le calendrier et vous orienter pour obtenir un rendez-vous.



*Ensemble,
préparons son arrivée.*

Cachet de l'infirmière puéricultrice de votre PMI

Cachet du médecin de votre PMI

le Conseil général vous informe



**Vous attendez un
*enfant...***

*Ensemble,
préparons son arrivée.*

Conception et réalisation : KEDPS CONCEPT - Tél. : 02 48 66 67 80 - Crédits photos : iStockphoto - Keeps Concept

Les services rendus par la PMI sont gratuits pour les usagers.



CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDRE
Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés - BP 639 - 36020 CHÂTEAUROUX
Tél. : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Internet : www.cg36.fr

*Direction de la Prévention
et du Développement Social*



Une équipe de professionnels à vos côtés *avant et après la naissance*

ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE

Vous attendez un enfant ? L'équipe de Protection Maternelle et Infantile de votre Circonscription d'Action Sociale est à votre écoute :



- Pour **parler** de votre ressenti sur votre grossesse, de celui de votre bébé, de son papa, ou de votre entourage ; des modifications de votre vie, des choix que vous avez à faire.
- Pour **échanger** sur le fait de devenir parents, les relations entre les frères et sœurs.
- Pour vous **exprimer** sur l'accouchement, l'accueil du nouveau-né dans la sérénité, le choix de l'allaitement.



VOUS INFORMER

Grossesse, accouchement, allaitement, alimentation, modes d'accueil : sur tous les sujets concernant la grossesse et l'arrivée de votre bébé, l'équipe de PMI peut vous informer et répondre à vos questions.

- **L'évolution de la grossesse et se préparer à être parents** : être bien dans sa peau, prendre soin de soi par une bonne alimentation, un bon sommeil, se détendre pour un bébé en bonne santé.
- **Le choix de l'allaitement** : se faire aider pour choisir puis obtenir soutien et conseils, s'informer sur les effets bénéfiques de l'allaitement maternel pour l'enfant et la mère.
- **L'accouchement et sa préparation**, le séjour à la maternité, préparer le retour au domicile.
- **Les questions sur les besoins d'un nouveau-né** : s'informer sur son alimentation, son hygiène, ses rythmes de vie, son éveil, sa santé et son suivi médical.
- **Les différents modes de garde** : en cas de reprise du travail ou pour des accueils occasionnels : assistante maternelle, crèche familiale, crèche collective, halte-garderie ou multi-accueil. Connaître les assistantes maternelles proches de son domicile.
- **Vos droits de la grossesse à la naissance** :
 - Entretien du 4^{ème} mois de grossesse,
 - Congé de maternité et de paternité,
 - Examens de santé de votre bébé,
 - Prestations familiales.
- **Les aides dont vous pouvez bénéficier** : technicienne d'intervention sociale et familiale pendant la grossesse ou après la naissance en cas de difficultés pour effectuer les soins nécessaires à votre enfant.

VOUS CONSEILLER

L'arrivée d'un bébé dans la vie se prépare tant sur les plans matériel qu'éducatif et médical. L'équipe de PMI de votre CAS vous conseille sur :

- **L'organisation de l'environnement de votre bébé** :
 - l'aménagement de sa chambre pour son confort et sa sécurité (lit, table à langer, baignoire, etc.),
 - sa sécurité en voiture, ses sorties, ses produits d'hygiène.
- **La préparation de votre budget** :
 - prévoir tout ce qui est nécessaire avant et après la naissance pour vous et votre bébé : le mobilier, la layette, le matériel, et les divers coûts liés à l'évènement,
 - évaluer les frais journaliers après la naissance comme le lait de bébé, les couches ou les frais d'accueil.



Si vous ressentez une difficulté n'hésitez pas à en parler le plus tôt possible, le personnel du service de PMI recherchera avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation.

